

Fiche d'inscription - Activités Artistiques

Animations été 2020 à Saint-Pierre 9-12 ans / 13-15 ans / 13-17 ans

Enfant :

Nom Prénom

Date de naissance Fille Garçon

Responsable légal de l'enfant :

Nom Prénom

Adresse Adresse mail

@mail Mère @mail Père

Tél. fixe parents Tél. mobile parents

Autorise mon enfant à participer aux activités, proposées par la Collectivité Territoriale :

Activités à la ½ Journée (Tarif 5€) :

(9-12 ans) (sélectionner les dates auxquelles vous souhaitez participer)

1/ Ateliers prohibition 7, 15, 21, 28 juillet Horaires : 10h - 12h Lieu : L'Arche (10 Places)

2/ Ateliers prohibition 4, 11, 18, 25 août Horaires : 10h-12h Lieu : L'Arche (10 Places)

(13-15 ans) (sélectionner les dates auxquelles vous souhaitez participer)

1/ Ateliers prohibition 7, 17, 21, 28 juillet Horaires : 14h-16h Lieu : L'Arche (10 Places)

2/ Ateliers prohibition 4, 11, 18, 25 août Horaires : 14h-16h Lieu : L'Arche (10 Places)

Activités à la semaine (Tarif 25€)

(9-12 ans)

1/ Atelier théâtre du 6 au 10 juillet Horaires : 15h- 17h Lieu : Centre Culturel et Sportif (10 Places)
(5 séances)

(13-17 ans)

1/ Atelier d'écriture théâtrale du 6 au 10 Juillet Horaires : 9h30- 11h30 Lieu : Centre Culturel et Sportif (10 Places)
(5 séances)

Règlement

- ✓ Participer aux animations dans le respect total des personnes, des locaux, du matériel, du planning.
- ✓ Rester avec les responsables lors des activités et ne pas s'éloigner du groupe sans une autorisation d'un des encadrants.
- ✓ En cas d'incident sans appel de secours, l'animateur prévient directement la famille qui vient chercher l'enfant dans les meilleurs délais.
- ✓ En cas d'accident, l'animateur prévient les services de secours spécialisés et appellera les parents dans les plus brefs délais afin de les informer de la situation.
- ✓ Les enfants et les jeunes devront être présents 10 minutes avant le début de l'animation et devront avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité proposée.
- ✓ La participation financière devra être réglée entre le mercredi 1^{er} et vendredi 3 juillet aux horaires suivants : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement sauf pour motif de santé sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'annulation des activités.
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, ou agissement grave ou de nature à troubler le bon fonctionnement des activités, les responsables contacteront les parents du jeune concerné et pourront l'exclure.
- ✓ La Collectivité Territoriale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles.

Autorisation : Autorise N'autorise pas : la diffusion d'images et de vidéos où figure mon enfant
Autorise N'autorise pas : Mon enfant à partir seul à la fin de l'activité

Autres documents à fournir :

Attestation d'assurance extra-scolaire de l'année en cours / Fiche sanitaire et copie du Carnet de santé

Je soussigné(e), M ou Mme représentant légal de l'enfant, atteste :

- que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour la pratique des activités auxquelles il participe
- avoir pris connaissance et accepte le règlement ci-dessus

Fait à....., le

Signature du responsable légal précédée de la mention
« lu et approuvé »